

BUREAU NATIONAL

31 mars 2012

Rédaction du compte rendu : Gérard SCHMITT.

Présents : Édouard Aujaleu, Philippe Blanc, Stéphane Clerjaud, Henri Dilberman, Nicolas Franck, Marie Perret, Simon Perrier, Gérard Schmitt, Patricia Verdeau.

Excusés : Didier Carsin, Martine Chiffлот, Charles Coutel, Éric Delassus, Guy Desbiens, Frédéric Dupin, Bernard Fischer, Bernard Gittler, Jean Lefranc, André Simha.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour que S. Perrier a adressé aux autres membres du Bureau le 21 mars comportait les points suivants.

1. Les épreuves des séries technologiques.
2. Réflexion sur le rôle de l'Inspection.
3. Le renouvellement du site.
4. La charte d'« appepliste ».
5. Questions diverses :
 - La multiplication des ES-L.
 - Le temps de correction du baccalauréat.
 - Comptes rendus : PS ; syndicats ; Conférence ; ALF.
 - Journée du 16 juin sur Pierre Hadot.
 - Modification du prix au numéro de la revue.
 - Courrier de la Régionale de Rennes à propos du compte rendu de la rencontre avec FO.
 - Proposition d'une publication conjointe APL-APPEP sur Rousseau.

En ouvrant la séance, S. Perrier demande s'il y a des questions diverses à ajouter à cet ordre du jour. Aucune proposition n'est faite ; mais il faut dire que la convocation envoyée le 21 mars était en fait la seconde et qu'à la suite de la première, datant du 17, des ajouts avaient été demandés et pris en compte.

I. LES ÉPREUVES DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

1. Quels changements envisager dans les sujets ?

S. Perrier a rédigé un texte sur les changements qu'il y aurait lieu d'apporter aux épreuves des séries technologiques. Il l'a adressé la veille par courrier électronique aux

membres du Bureau et il propose qu'on en discute. Ce texte prend appui sur le travail qui a été effectué par la commission qui s'est réunie au cours de l'année 2009-2010. S. Perrier l'a écrit pour qu'il serve d'éditorial dans le prochain numéro de *L'Enseignement philosophique* et constitue la proposition de notre association dans la consultation lancée par l'Inspection au sujet des épreuves des séries technologiques. Il est donc très important que nous soyons bien d'accord sur un texte qui ne doit pas être une contribution personnelle dans une discussion – comme l'a été l'article de B. Bellebeau, publié dans le numéro de janvier-février 2011 de notre revue – mais qui doit pleinement engager l'APPEP. G. Schmitt ajoute qu'il faudra aussi prendre garde au fait que ce que l'on propose pour les séries technologiques est toujours susceptible d'être étendu ensuite aux autres séries.

N. Franck est globalement d'accord avec le texte de S. Perrier qui rappelle, de façon discrète mais claire, les principes de notre travail dans les sections technologiques et ce que l'on est en droit d'attendre des élèves au baccalauréat. Il approuve pleinement les propositions concernant la dissertation, à savoir qu'il convient d'en préciser, sous forme d'instructions, les exigences et modalités dans l'énoncé du sujet. Mais il émet des doutes au sujet de la faisabilité de ce qui est envisagé dans l'avant-dernier point à propos de l'explication de texte : le passage donné au baccalauréat serait extrait d'un des fragments d'œuvres étudiés dans l'année, qui seraient définis nationalement et peut-être même renouvelables chaque année, entièrement ou par partie. Comme il lui paraît difficile qu'on puisse toujours trouver « un passage imprévisible en lui-même » à proposer à l'examen, il craint qu'une telle mesure ait pour effet d'encourager le bachotage et d'amener les candidats à choisir systématiquement l'explication de texte. G. Schmitt approuve la remarque qui vient d'être faite et rappelle ce qui se passait à l'oral de l'épreuve anticipée de français où beaucoup de candidats récitaient des explications de textes faites en classe qu'ils avaient apprises par cœur. S. Perrier répond que c'est également ce qui se passe à l'oral en philosophie et que c'est précisément ce qu'il entendait éviter.

Pour É. Aujaleu, il y a quelque chose à retenir dans cette proposition : il fait le rapprochement avec le programme de français-philosophie des classes préparatoires scientifiques, qui comporte des œuvres auxquelles le candidat est invité à faire référence dans l'épreuve de concours. Toutefois, M. Perret craint que cela engendre certaines contraintes et affecte le travail en cours d'année, parce que les élèves pourraient vite se lasser de devoir se plonger dans l'étude d'une œuvre ; elle se demande s'il n'y a pas là un projet un peu trop ambitieux. S. Perrier précise qu'il a justement fait cette proposition de s'appuyer sur des œuvres, parce qu'il jugeait l'explication de texte comme étant ce qu'il y a en fait de plus difficile.

Quant à la proposition d'indiquer la thèse du texte aux candidats, S. Clerjaud la juge tout à fait opportune, estimant qu'elle peut réduire chez les élèves une certaine angoisse et lever certains blocages. M. Perret ajoute qu'il faut aussi tenir compte du fait que nous n'avons que deux heures, ce qui fait qu'il y a un réel problème de continuité qui se pose à notre enseignement. Toutefois, elle relève que les insuffisances les plus nettes ne viennent pas de ce que les candidats achoppent sur la thèse du texte, mais de ce qu'ils ne développent pas ce qu'ils ont le sentiment d'avoir compris : dans les séries technologiques, nous avons des élèves qui comprennent plutôt bien, mais ne s'expliquent guère. Ph. Blanc confirme ce constat : ces élèves ne voient pas l'intérêt d'aller plus loin quand ils ont compris ; cela leur suffit.

S. Perrier considère les critiques qui ont été adressées à sa proposition figurant dans l'avant-dernier point de son texte comme pertinentes et il annonce qu'il va la retirer. G. Schmitt ne trouve pas que ce soit une bonne idée ; il pense qu'il vaut mieux

la laisser et faire état de la discussion qu'elle a suscitée, de telle sorte que la réflexion puisse se poursuivre. N. Franck se montre très réservé sur cette dernière éventualité : puisque notre avis nous sera demandé par l'Inspection, nous avons intérêt à ne pas trop laisser planer d'ambiguïtés.¹

2. Discussions sur la notation et la durée de l'épreuve,

Il tient à soulever une autre question qui concerne les copies très courtes, qu'on trouve dans les séries technologiques, qui peuvent être plutôt bonnes, mais dont les correcteurs ne reconnaissent pas toujours la valeur. Il y a, en effet, un problème de notation et il faut bien admettre que les commissions d'entente ne se prêtent guère au travail qui devrait permettre d'y apporter solution, fait remarquer É. Aujaleu.

M. Perret attire l'attention sur une note du texte soumis à la discussion, qui rappelle « notre demande de retour du temps de l'épreuve à trois heures ». S. Perrier indique n'avoir fait que reprendre une position du Bureau national. Mais M. Perret estime qu'en tout état de cause il vaudrait mieux éviter de la faire figurer explicitement parmi des propositions susceptibles d'être mises en œuvre. Une discussion s'engage sur ce point : s'il est vrai qu'il reste très peu de monde dans les salles d'examen au bout de trois heures de composition, est-ce une raison suffisante pour supprimer la quatrième heure dont certains candidats peuvent profiter ? S. Perrier accepte de retirer la note².

3. L'énoncé des sujets de dissertation et les questions de l'explication de texte

Ne conviendrait-il pas aussi de faire évoluer les sujets de dissertation ? On pourrait sans doute rendre leurs énoncés plus explicites, fait remarquer S. Clerjaud. Mais par quels moyens ? Peut-on aller jusqu'à introduire des questions intermédiaires pour faciliter la problématisation ou donner des indications de traitement du sujet en suggérant un plan, par exemple, comme l'avait indiqué G. Schmitt ? Une discussion s'engage, à laquelle participent notamment É. Aujaleu, S. Clerjaud, M. Perret, S. Perrier, G. Schmitt, qui reprend en partie celles qui avaient eu lieu au sein de la commission et qui n'avaient pas vraiment permis de trouver un accord. On craint, bien entendu, que de tels procédés finissent par être étendus à toutes les séries, même s'il y a lieu, selon É. Aujaleu, de relativiser l'argument de la pente fatale. On craint davantage qu'ils aient pour effet d'étouffer la réflexion du candidat et d'entraver sa liberté sans pour autant lui faciliter le travail, car il apparaît, dès qu'on prend en considération des sujets précis, qu'il n'est guère possible de se mettre d'accord sur la marche à suivre.

M. Perret rappelle qu'au cours des séances de la commission, on avait envisagé de procéder selon le principe de la rupture épistémologique, c'est-à-dire de partir de la réponse la plus doxique et de la remettre ensuite en cause. Mais on s'était trouvé fort embarrassé avec un des sujets qu'on avait pris à titre d'exemple : « Le bonheur dépend-il de nous ? » : comment identifier ici la *doxa* ? quelle peut bien être pour les candidats la réponse allant de soi ? On pourrait aussi présenter les termes de l'alternative, indique É. Aujaleu, mais ce serait évidemment fermer le sujet.

Pour M. Perret, il vaut mieux éviter de toucher à la dissertation, mais il faut, en revanche, faire évoluer le sujet-texte, en faisant en sorte que les candidats ne soient pas tentés de répondre mécaniquement aux questions qui leur sont posées et en reformulant celles-ci de façon à ce qu'ils soient obligés de lire le texte et ainsi mis en

1. Comme on a pu le lire dans l'éditorial du présent numéro, S. Perrier a finalement choisi de laisser sa proposition tout en évoquant les objections qui lui ont été opposées.

2. Elle ne figure pas, en effet, dans l'éditorial qu'on a pu lire.

situation de le comprendre. Il semble qu'un certain nombre de collègues en soient encore à ignorer la circulaire de 2005 qui porte précisément sur ces questions. On pourrait d'ailleurs en mettre davantage afin d'aller plus loin dans l'explication du texte, comme l'avait proposé B. Bellebeau dans l'article publié dans notre revue³ ; mais il faudrait certainement supprimer l'actuelle troisième question et modifier la première concernant la thèse du texte, qui est bien trop vague. L'essentiel est en tout cas d'obliger le candidat à être plus attentif au texte et à ses articulations, à entrer dans le détail du texte, quitte à poser pour cela davantage de questions.

Ne faudra-t-il pas que les élèves disposent d'un minimum de vocabulaire logique pour préciser la nature du rapport entre deux idées ? demande H. Dilberman qui rappelle qu'ayant enseigné quinze ans en classe technologique, il avait pu constater que les résultats de ses élèves à de telles questions étaient peu convaincants. Cela n'est pas nécessaire, lui répond M. Perret ; il ne s'agit pas d'augmenter la technicité de l'épreuve, mais de demander au candidat d'explicitier ces relations entre idées, comme par exemple une relation de cause à effet. Sur tous ces points, ajoute M. Perret, nous sommes en mesure de faire des propositions précises.

4. La question de la participation à la commission

Allons-nous participer à la commission ? demande N. Franck. Il faudrait voir comment elle fonctionne, intervient É. Aujaleu. S. Perrier explique que s'il n'est évidemment pas question pour notre Association d'être instrumentalisée et contrainte de cautionner tout ce qui y sera décidé, nous ne saurions nous défilier. Nous ne pouvons pas reprocher au Ministère de travailler avec quelques universitaires et ne pas participer si nous sommes consultés. Ph. Blanc relance : est-ce que nous ne risquons pas cependant de nous retrouver en fin de compte pieds et poings liés ? É. Aujaleu et G. Schmitt répondent que nous n'avons pas à négocier à proprement parler et que nous gardons notre liberté ; nous participons, nous faisons des propositions, nous discutons et éventuellement formulons des critiques, et si, d'aventure, il se produit un clash, nous pouvons toujours partir. S. Perrier conclut : nous ne pouvons pas rester en dehors du coup.

II. RÉFLEXION SUR LE RÔLE DE L'INSPECTION

Le 28 janvier, il avait été proposé que l'on consacre quelques instants de la prochaine réunion du Bureau à réfléchir un peu au rôle de l'Inspection. La discussion porte surtout sur la question de l'indépendance de l'Inspection et du pouvoir qui lui est donné. Le projet d'arrêté ministériel d'évaluation des enseignants par le chef d'établissement appelle de notre part une opposition résolue, mais nous avons lieu aussi de nous inquiéter d'une mainmise excessive des recteurs sur les IPR. Celle-ci, en ce qui concerne notre discipline, pouvait se trouver contrebalancée, par le fait que les IPR étaient chargés de deux ou trois académies et que des liens assez forts étaient maintenus avec l'Inspection générale, ce qui assurait l'unité du corps d'Inspection. Or, il semble que, faute de moyens financiers, il soit devenu plus difficile de réunir de façon régulière l'ensemble des inspecteurs.

III. LE RENOUVELLEMENT DU SITE

N. Franck, qui a été chargé de la rénovation du site Internet de l'Association explique que, en gros, 70 % du travail est fait et qu'on a repris, comme cela était

3. Cf. « L'exercice du questionnement des textes philosophiques au risque de la simplicité », *L'Enseignement philosophique*, janvier-février 2011.

proposé, le code de couleurs de la revue, mais en éclaircissant le jaune qui aurait fort mal rendu⁴. Plusieurs propositions de présentation sont examinées sur une tablette tactile. Le choix se fait rapidement avec un très large accord.

É. Aujaleu voudrait savoir quel sera le format des textes mis en ligne. N. Franck lui répond qu'on avait envisagé de les mettre en HTML, mais que, cela s'avérant trop long et trop coûteux, on a préféré le PDF imprimable. G. Schmitt soulève la question des anciens articles de la revue qui devront figurer sur le site : ceux qui datent d'avant 1996 et pour lesquels on ne dispose pas de fichiers informatiques devront être numérisés. Mais plutôt que de faire appel au dévouement déjà bien sollicité des membres du Bureau, ne pourrait-on pas recourir aux services d'établissements spécialisés. Il faudra bien entendu se renseigner sur les tarifs.

N. Franck fait état de certains problèmes que l'on rencontre avec « appepliste », notamment du fait que tous les messages n'arrivent pas à destination. Faut-il en conséquence changer d'hébergeur, lui est-il demandé ? Il répond qu'on pourra le faire au moment où on mettra en place le nouveau site.

IV. LA CHARTE D'« APPEPLISTE »

À la suite d'un incident qui s'est produit sur « appepliste » – comme il s'en produit, il faut le dire, assez fréquemment sur de nombreuses listes de diffusion –, un collègue ayant fait l'objet, pour avoir formulé une remarque factuelle anodine, d'un soupçon parfaitement déplacé, il avait été décidé par le Bureau national « d'élaborer une charte, comme en ont toutes les listes de discussion, définissant la nature et les limites de nos interventions sur « appepliste » ». S. Perrier avait informé de cette décision tous les abonnés de la liste par un message en date du 18 mars 2012.

S. Perrier rappelle rapidement les faits et propose que l'on discute, en vue de son adoption, un projet de charte que M. Perret s'est chargé de rédiger, non sans faire remarquer au préalable qu'il ne réglera pas tout, parce qu'il serait vain de prétendre empêcher les querelles sur la liste, mais qu'il doit exister pour qu'on puisse au besoin faire des rappels à l'ordre.

La discussion porte surtout sur des points de détail étant donné que le texte qui énonce les « règles de fonctionnement de l'appepliste » reprend des dispositions qui sont communément admises sur les listes de discussion. On corrige des redondances et on modifie légèrement certaines formulations. On fait observer qu'il manque peut-être à cette charte d'avoir mis en place une échelle de sanctions. Mais est-ce vraiment nécessaire dès lors qu'il a été précisé qu'« en cas de manquement à ces règles élémentaires, les auteurs pourront être exclus provisoirement ou définitivement de la liste par le Bureau national qui les en informera » ?

Le texte amendé est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Le temps de correction du baccalauréat

S. Perrier tient à souligner que, sur la question du temps de correction du baccalauréat, l'APPEP a fait tout ce qu'elle pouvait. Cette année, le temps alloué à la correction des copies sera au moins égal à celui de l'année précédente ; il pourra

4. Cela est vrai aussi pour la revue, quoique dans une moindre mesure. On aura noté que l'on est passé progressivement d'un jaune vif à une couleur sable.

même comporter un jour de plus, mais cela dépendra évidemment des dates de remise des copies et de transmission des notes. Il rappelle qu'il a demandé aux responsables des Régionales de lui communiquer ces dates avec un résultat jusqu'ici décevant.

N. Franck précise que la Régionale de Paris-Créteil-Versailles n'a pas été reçue au SIEC en dépit de la demande qu'elle avait faite et qu'il n'a pu en obtenir aucune information : même les courriers recommandés qu'il lui a adressés sont restés sans réponse. Il a des raisons de penser qu'il y a là comme une mesure de rétorsion à la suite de ses interventions à la radio au moment du baccalauréat 2011.

S. Perrier reprend : que pourrait-on faire de plus sur cette question des délais de correction qui, manifestement ne mobilise guère l'ensemble de nos collègues ? Il doit être clair, de toute façon, que nous n'appellerons jamais à un boycott de l'examen qui nous rendrait impopulaires et nous affaiblirait. Et à supposer que nous nous lancions dans quelque action très offensive, nous ne serions soutenus par aucun syndicat. C'est pourquoi, fait-il observer en réponse à un courrier de la Régionale de Rennes, cette question n'a pas été abordée lors de l'entrevue avec le syndicat FO, qui devait durer une heure et dont l'ordre du jour dépendait des priorités du moment, pour nous et nos interlocuteurs.

2. Comptes rendus de rencontres

Avec le Parti Socialiste

S. Perrier donne un très rapide compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 21 février avec M. Bruno Julliard représentant l'équipe en charge de l'éducation pour la campagne de M. François Hollande⁵. Il a été question des dédoublements dans les séries technologiques – qui a pris une part importante de l'entretien, car il a fallu faire comprendre les exigences de l'enseignement philosophique dans ces séries –, de l'autonomie des établissements à laquelle le P.S. est attaché mais qu'il entend distinguer de celle que défend le gouvernement en place, de la formation continue, de l'évaluation des professeurs, d'un enseignement de la philosophie avant la classe terminale et dans les premiers cycles universitaires, de la correction du baccalauréat – à ce sujet, le P.S. considère que la reconquête du mois de juin est une bonne chose – de la pertinence d'un contrôle en cours de formation, et enfin de la formation initiale des futurs professeurs. Si nous ne pouvons que nous féliciter que cette rencontre ait eu lieu, nous n'avons pu obtenir aucun engagement de nos interlocuteurs qui se présentaient comme des porte-parole.

Avec Avenir de la langue française

N. Franck, qui était chargé des contacts avec Avenir de la langue française, signale qu'en dépit des changements qu'il avait lui-même obtenus, le texte n'a, en fin de compte, pas été signé par notre Association⁶.

Un rendez-vous demandé au SNES

S. Perrier indique qu'il a demandé un rendez-vous au SNES à propos du texte que ce syndicat a rendu public sur la manière de réformer les programmes. Il n'a pas encore obtenu de réponse.

5. Le compte rendu complet de cette rencontre figure sur le site de l'Association : http://www.appep.net/actu/Rencontre_APPEP_PS.pdf

6. Pour de plus amples informations, on se reportera au compte rendu de la réunion du Bureau national du 28 janvier, pages 74-75 du présent numéro de *L'Enseignement philosophique*.

Ph. Blanc précise que deux associations représentées à la Conférence (la Conférence des présidents d'associations de professeurs spécialistes) ont signé ce texte du SNES : l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES) et l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG). Des associations de professeurs de l'enseignement professionnel, qui doivent actuellement se débrouiller pour constituer leur corpus, l'ont également signé. Il ajoute que la Conférence est en train de s'élargir : il a reçu en effet deux courriers, l'un de la Société des langues néolatines, l'autre de l'Association des enseignants d'EPS (AEEPS), qui souhaitent toutes deux intégrer la Conférence. S. Perrier ajoute qu'il y a une activité considérable sur la liste de discussion de la Conférence, que les échanges y sont très importants et qu'il a dû consacrer beaucoup de temps à élaborer les textes qu'il a communiqués par ce canal.

3. La journée du 16 juin sur Pierre Hadot

S. Perrier explique que nous n'avons pu obtenir une salle à l'IUFM de Paris, où nous nous attendions à être reçus⁷, ni à l'Université de Nanterre, qui avait été envisagée en second lieu, François Athané ayant rencontré des difficultés qu'il n'avait pas prévues. S. Perrier a donc sollicité le Lycée Henri IV où la Salle des Actes nous a été accordée⁸.

4. Proposition d'une publication conjointe sur Rousseau par l'APL et l'APPEP

S. Perrier a reçu de Romain Vignest, président de l'Association des professeurs de lettres une proposition de publication conjointe sur Rousseau en décembre, dans le cadre des commémorations du tricentenaire de sa naissance. S. Perrier a proposé en réponse de lui consacrer plutôt une journée, mais, comme il n'aura pas le temps de s'en charger lui-même, il a envisagé de faire appel à des spécialistes reconnus.

N. Franck est plutôt d'accord pour la publication, estimant qu'après tout il sera moins lourd d'assurer la coordination d'un ouvrage que d'organiser une journée à cause de tous les problèmes de logistique que vont devoir affronter les deux organisations.

5. La multiplication des classes de ES-L

N. Franck a été saisi par un certain nombre de professeurs au sujet des classes composites de Terminales L et ES, qui sont en train de se multiplier. Il considère qu'il y a là un véritable problème et qu'il importe que notre association prenne clairement position à ce sujet. Il relève cependant que les classes de L tendent à repartir, grâce à l'action résolue de certains chefs d'établissement, et aussi grâce à l'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain ». M. Perret confirme ce constat.

Pour N. Franck, le problème que posent ces classes composites tient surtout au fait qu'il est particulièrement difficile d'organiser le travail étant donné qu'on ne procède pas de la même manière en L et en ES, ce qu'on peut faire comprendre très

7. Cela avait été annoncé lors de la réunion du Bureau national du 28 janvier. Voir en page 75 du présent numéro.

8. Au moment de boucler ce numéro, nous sommes en mesure de donner des informations supplémentaires. Cette journée, organisée par l'APPEP et le CIEPFC (Centre international d'études de la philosophie française contemporaine de l'École normale supérieure) sera intitulée : « Vivre la philosophie. Hommage à Pierre Hadot (1922-2010) ». Elle se tiendra de 9 heures 30 à 18 heures avec des interventions de Philippe Hoffman (École pratique des hautes études), Barbara Carnevali (École des hautes études en sciences sociales), Frédéric Brahmi (Université de Besançon), Vincent Delecroix (CIEPFC, École pratique des hautes études), Eliana Magnani (CNRS), Daniel Russo (Université de Bourgogne), François Athané (Université de Paris IV-Sorbonne).

simplement en confrontant les programmes et les horaires : 29 notions pour 8 heures dans un cas, et 22 notions pour 4 heures dans l'autre. Il y a là, selon lui, un argument pédagogique à opposer aux proviseurs et éventuellement aux recteurs. Il fait encore remarquer que, si le Ministère ne ferme pas ces classes composites dans lesquelles les L ont un faible effectif (sept ou huit élèves), c'est sans doute qu'il table sur un renouveau de la série L. Aussi recommande-t-il, au cas où l'on se verrait imposer une classe de ce genre, de demander à avoir 5 heures de cours en Terminale ES au lieu de 4, ce qu'on devrait pouvoir obtenir sans trop de difficultés étant donné que l'heure qui serait ajoutée ne coûte rien. M. Perret fait remarquer que si l'attelage ES-S se pratique nettement moins – ce qui s'explique – il pose cependant moins de problèmes que celui qui associe ES et L. Elle suggère que l'on conseille aux collègues à qui de telles classes sont confiées d'écrire aux parents des élèves de L, parce que ce sont ces derniers qui auront le plus à pâtir de la situation.

6. Modification du prix au numéro de la revue

S. Perrier transmet une demande que lui a adressée B. Fischer qui, immobilisé à la suite d'un accident, n'a pu se rendre à la réunion. Étant donné que nous avons fait passer la revue de six à quatre numéros par an en maintenant les tarifs d'abonnement, notre trésorier, s'étant aperçu que le prix au numéro n'avait pas été modifié en conséquence, propose de le fixer à 15 euros, frais de port non compris, ce qu'il justifie aussi par le fait que la vente au numéro est chose assez rare.

La proposition est soumise au vote et adoptée.

La séance est levée à 17 heures.